

**SEANCE DU
12 JUN 2025**

**RAPPORT N° VI-2
25SGADB0054**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
6 juin 2025**

**Date d'affichage :
13 juin 2025**

OBJET:

**Inspections visuelles et télévisuelles, essais d'étanchéité et de compactage, tests à la fumée sur les réseaux d'assainissement -
Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande passé en appel d'offres ouvert**

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 12 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (salle d'exposition) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean-Paul LUARD -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BAUDIN (pouvoir à M. FREDON)
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. GRONFIER (pouvoir à M. MARTI)
M. LACOUR (pouvoir à M. BURTIN)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)
M. MEUNIER (pouvoir à M. JAUNET)
Mme PICARD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-François JAUNET



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil communautaire en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement sur 28 communes. Le patrimoine réparti sur ces communes représente :

- 331 Kms de réseaux unitaires ;
- 382 Kms de réseaux eaux usées strictes ;
- 281 Kms de réseaux eaux pluviales strictes ;
- 1 600 Kms de réseaux d'eau potable.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum sera très prochainement engagée afin de retenir des entreprises qui auront la charge de :

- réaliser des investigations qui permettront de diagnostiquer l'état du patrimoine communautaire afin de, notamment, répondre aux objectifs de réduction des eaux claires parasites, conformément aux schémas directeurs d'assainissement et de vérifier l'état des réseaux avant la réfection des voiries par la direction de la voirie territorialisée,
- contrôler la bonne exécution des travaux suivis par la direction eau assainissement et ainsi répondre aux règles des agences de l'eau.

Le marché sera décomposé comme suit :

- Lot 1 : Diagnostic
- Lot 2 : Travaux neufs

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification, il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra pas excéder 4 ans.

Le montant de ces prestations est estimé à un maximum de 350 000,00 € HT par an (soit un maximum de 1 400 000,00€ HT pour 4 ans) :

- Test de compactage : 640 points de contrôle/ 4 ans,
- ITV sur réseau hors service : 20 kms/ 4 ans,
- ITV sur réseau en service : 80 kms / 4 ans,
- Essai d'étanchéité à l'air : 20 kms / 4 ans,
- Essai Fumée : 36 kms / 4 ans.

À titre préalable, Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser à titre préalable, Monsieur Le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer l'accord-cadre à bons de commande à intervenir avec les entreprises retenues pour chacun des lots aux termes de la Commission d'Appel d'Offre,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 13 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 13 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Jean-François JAUNET

